

Intitulé du projet	GROUPE DE TRAVAIL GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS (EIGS)
Pilote SRA	Dr Olivier MARTIN
Équipe projet SRA	Émilie STEINFELD – Dr Lucie CAZET
Équipe projet	Membres volontaires adhérents à la SRA (appel à participation)
Thématique	Évènements Indésirables Graves associés aux Soins (EIGS)
Secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sanitaire - Médico-social
Contexte	<p>Le décret du 25 novembre 2016 précise les modalités du dispositif de déclaration des EIGS par les professionnels de santé, les établissements sanitaires et les établissements et services médico-sociaux à L'ARS compétente.</p> <p>Depuis la mise en place du portail national de signalement fin 2017, les bilans annuels de la HAS montrent qu'en 4 ans, le nombre de déclaration est en progression, avec cependant une légère baisse en 2020 probablement lié à l'impact de la pandémie COVID-19. Cette progression traduit l'acculturation des professionnels au dispositif et aux principes de la Culture Juste et apprenante de l'erreur. Ces résultats positifs sont confirmés par les premiers résultats de la nouvelle itération de l'enquête ENEIS, qui mettent en évidence une réduction notable des EIGS évitables et de leur gravité pour certaines activités en établissement sanitaire</p> <p>Cependant, la vigilance doit rester de mise car cette réduction n'est pas effective dans tous les secteurs d'activité et la sous-déclaration reste importante dans notre système de soins. La HAS insiste sur la nécessité d'encourager l'ensemble des professionnels à déclarer systématiquement les EIGS. Pour ce faire, et pour aider le niveau de culture sécurité des professionnels et des institutions à continuer de progresser, de nouveaux outils, travaillés en collaboration FORAP-HAS, sont mis à disposition des professionnels sur le site de la HAS. La gestion des risques ne dépend pas de la seule compétence individuelle des soignants. Une prise de conscience chez tous les acteurs concernés est nécessaire afin de privilégier une Culture Juste et la réalisation d'analyses approfondies des causes en cas d'accident.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la gestion et la déclaration des EIGS pour l'ensemble des professionnels de santé afin de créer une dynamique régionale d'amélioration continue. - Améliorer le kit EIGS régional - Proposer plusieurs outils d'analyse aux établissements (en fonction du niveau de Culture Juste des établissements)
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau kit EIGS régional en fonction des dernières publications et adapté au niveau de Culture Juste des établissements
Référence	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 - Décret du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des EIGS - Guide "EIAS mode d'emploi" – FORAP-HAS
Planning prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2022 : appel à candidature auprès des membres adhérents - Octobre 2022 : 1^{ère} rencontre pour cadrage de la démarche, échanges sur d'éventuels retours d'expériences de déclaration et d'utilisation du kit et recueil des souhaits de travaux - Décembre 2022 : Travaux sur les outils - Mars 2023 : retours d'expériences sur l'utilisation des outils par les professionnels, ajustements éventuels - Avril 2023 : consolidation des outils pour diffusion - Octobre 2023 : évaluation de la démarche <p><i>Synchronisation du calendrier avec le Challenge FORAP EIAS pour l'année 2023</i></p>
Méthodologie	Ces travaux seront réalisés avec les professionnels de santé de la région Grand Est adhérents et volontaires. Un groupe de travail sera constitué et s'appuiera sur des outils validés, des retours d'expérience, et toute autre méthode scientifique de travail.